

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

## DELIBERATION III.5 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 10 JUILLET 2017

## Direction de l'Ifé

Vu le Code de l'éducation.

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n°17-126 en date du 19 juin 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu les statuts de l'Ifé,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 juillet 2017, prend la délibération suivante :

## Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités de direction de l'Ifé telles que décrites dans le document joint à la présente délibération.

Détail des votes : 26 votes favorables sur un total de 26 votants.

## Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 10 juillet 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON





